



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-242320034-20160706-20160709-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2016

Délibération n° 2016/07/09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 6 JUILLET 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
42	26	32
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

DATE DE LA CONVOCATION

30 juin 2016

L'an deux mille seize, le 06 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de Bourgneuf-Royère de Vassivière, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente du Theil, commune de Saint-Martin-Sainte-Catherine, sur la convocation en date du 30 juin 2016, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM. RIGAUD, SZCEPANSKI, CHAPUT, LALANDE, MALIVERT, DUGAY, CHAUSSADE, GUILLAUMOT, CALOMINE, PAMIES, LABORDE, PATEYRON, RABETEAU, CADROT, FAURE, MARTINEZ.
MMES. SPRINGER, JOUANNETAUD, CAPS, POUGET-CHAUVAT, SUCHAUD, CHENEVEZ, PATAUD, BATTUT, GRIZON, BERNARD.

ETAIENT EXCUSES :

M. JOUHAUD, MEUNIER, PEROT, DERIEUX.
MMES. MARCON, LAGRAVE, COULAUD, GAUTRET.

M. JOUHAUD a donné procuration à M. RIGAUD
Mme MARCON a donné procuration à Mme JOUANNETAUD
Mme LAGRAVE a donné procuration à M. SZCEPANSKI
Mme COULAUD a donné procuration à M. CHAUSSADE
M. PEROT a donné procuration à M. GUILLAUMOT
Mme GAUTRET a donné procuration à M. DUGAY

Objet : versement de subventions au Club des Entrepreneurs Bourgneuf-Royère de Vassivière et à l'Union des Commerçants et Artisans de Bourgneuf pour mise en œuvre d'une animation commerciale autour de boutiques éphémères, sur la période estivale.

Vu le bloc de compétences actuelles « actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté » inscrit aux statuts de la Communauté de communes, notamment les compétences suivantes :

-« 2.3 Aides indirectes aux entreprises

Favoriser le maintien, la création ou la reprise, l'accompagnement, le développement, l'accueil et la promotion d'entreprises par la mise en place de démarches collectives territorialisées en faveur de l'artisanat, des commerces et des activités de services ».

-« 2.7 Soutien financier aux manifestations économiques d'envergure, de type foire exposition, foire agricole et à toute autre manifestation, à caractère événementiel, de dimension régionale, nationale ou internationale ».

Vu le plan d'actions de l'étude de positionnement concurrentiel de la zone de chalandise de Bourgneuf (juillet 2012), réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Creuse, qui prévoyait notamment la mise en place de boutiques éphémères pendant la période estivale

Le Président informe que plusieurs réunions de travail se sont tenues depuis le début de l'année avec l'Union des Commerçants et Artisans de Bourgneuf et le Club des Entrepreneurs de Bourgneuf-Royère de Vassivière pour décliner une animation commerciale autour de boutiques éphémères, en juillet et août 2016. Ce type d'actions serait mise en œuvre pour la première fois et concernerait certains locaux vacants du centre-ville à Bourgneuf.

Il s'agit de compléter l'offre permanente de produits et première nécessité par la vente temporaire de cadeaux, et produits locaux et artisanaux, voire activités et services aux personnes plus atypiques, pour capter une clientèle touristique et ainsi générer des flux supplémentaires pour l'ensemble des commerces, en complément des visites touristiques.

Le Président explique que les deux structures, en collaboration avec la Communauté de communes et la Communes ont identifié des locaux vacants dont l'état intérieur permet d'accueillir des exposants vendeurs et du public et disponibles à la location.

Un réseau de contacts, sur le territoire intercommunal et en dehors, a été activé, une problématique étant néanmoins le temps disponible pour tenir les permanences d'accueil du public dans les boutiques.

Pour chaque boutique, l'Union des Commerçants et Artisans de Bourgneuf ou le Club des Entrepreneurs de Bourgneuf-Royère de Vassivière prend en charge les coûts de mise en œuvre comprenant frais de loyers et de communication, afin de ne pas pénaliser financièrement les occupants des boutiques sur une période courte.

La Communauté de communes pourrait ainsi soutenir l'opération par le versement de subventions aux deux structures.

Ces principes de mise en œuvre ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission intercommunale « développement économique et numérique » réunie le 1^{er} juin 2016.

La démarche vise par ailleurs à susciter des projets potentiels d'installations plus durables pour maintenir et diversifier le tissu commercial du centre-ville.

Le Président expose ensuite au Conseil les projets de boutiques envisagés ainsi que le budget prévisionnel pour chacune:

- Pour le projet piloté par l'Union des Commerçants et Artisans de Bourgneuf

-Localisation : 1, rue de Verdun à Bourgneuf (partie du rez-de-chaussée), propriété de M. Carkaci Ramazan.

-Surface : 25 m².

-Occupants : bénévoles de l'Union des Commerçants et Artisans de Bourgneuf.

-Activité : petites réparations et fournitures de vélos, informations sur les itinéraires cyclistes du territoire intercommunal (route et VTT).

-Durée d'occupation du 10 juillet au 31 août 2016. Ouverture 5 jours sur 7.

-Budget global : 814,83 €.

- Pour le projet piloté par le Club des Entrepreneurs de Bourgneuf-Royère de Vassivière :

-Localisation : 29, place de l'Hôtel de Ville à Bourgneuf (partie – rez-de-chaussée), propriété de la SCI Creusoise.

-Surface : 220 m².

-Occupants : Association les Noct'Ambulants regroupant 30 artisans et producteurs.

-Durée d'occupation du 10 juillet au 31 août 2016. Ouverture 7 jours sur 7.

-Budget global : 2035,02 €.

Considérant les compétences actuelles de la Communauté de communes en matière de soutien aux activités artisanales, commerciales et de services ;

Considérant le besoin d'animations dans le domaine commercial sur le territoire intercommunal, qui contribuent à la redynamisation des bourgs-centres ;

Considérant que l'action des boutiques éphémères vise à générer des flux sur le secteur de Bourganeuf, des retombées commerciales, complémentaires aux activités touristiques et s'inscrivant dans un objectif de promotion du territoire ;

Considérant la coordination assurée par l'Union des Commerçants et Artisans de Bourganeuf et le Club des Entrepreneurs dans la mise en œuvre de l'action ;

Le Président soumet donc au Conseil la possibilité de verser une subvention exceptionnelle à chacune des deux associations - Union des Commerçants et Artisans de Bourganeuf et Club des Entrepreneurs de Bourganeuf-Royère de Vassivière - afin de couvrir l'intégralité des coûts supportés pour la mise en œuvre de l'animation des boutiques éphémères, à savoir :

- Subvention d'un montant 814,83 € à l'Union des Commerçants et Artisans de Bourganeuf.
- Subvention d'un montant de 2035,02 € au Club des Entrepreneurs de Bourganeuf-Royère de Vassivière.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Considérant les compétences intercommunales en matière de développement économique.
- Décide d'attribuer, pour la mise en œuvre des boutiques éphémères en juillet et août 2016, à Bourganeuf :
 - Une subvention exceptionnelle d'un montant de 814,83 € à l'Union des Commerçants et Artisans de Bourganeuf.
 - Une subvention exceptionnelle d'un montant de 2035,02 € au Club des Entrepreneurs de Bourganeuf-Royère de Vassivière.
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,

A Masbaraud Mérignat, le 7 juillet 2016

Pour copie conforme

Le Président,



Régis RIGAUD